

COMPTE RENDU DE RÉUNION

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUILLET 2009

L'an deux mille neuf, le 2 juillet à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LEMOINE, Maire.

Étaient présents : Messieurs BLEUZEN Jean-Claude, HAUTEKIET Gilbert, MATTLE Michel, ANDRIEU Luc, MOREAU Alain, Jérôme ODINET, Jacques DUVAL
Mesdames CHOUBRAC Claudine, BARRE Claudine, FERRER Nathalie, PICAULT Isabelle, LECOMTE Catherine, ALEXANDRE Estelle, COBO Evelyne

Absents excusés :

Monsieur Christian VEROLLES ayant donné pouvoir à Monsieur Gilbert HAUTEKIET
Monsieur Cédrik CROCHET ayant donné pouvoir à Monsieur Michel MATTLE
Monsieur Christophe CORBET Excusé
Madame Martine ROUZIER Excusée

Secrétaire de séance : Monsieur Gilbert HAUTEKIET a été élu Secrétaire de séance.

Lecture du dernier P.V. : Le procès verbal de la réunion du 13 mai 2009 est adopté à l'unanimité, aucune remarque n'étant faite.

1/ AFFAIRES FINANCIERES

✓ **Délibération générale de poursuite**

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide à l'unanimité d'accorder à Madame Le Receveur de Bihorel une autorisation générale de poursuites afin de permettre le recouvrement des sommes impayées par les familles.

2 / TERRAIN MULTISPORTS (EQUIPEMENT FRONTONS)

✓ **Règlement d'utilisation**

Les frontons sont installés en respectant les normes de sécurité. Du fait de la nécessité de fondations conséquentes, il y a un surcoût d'environ 5 000€. Ce montant a pu être intégré au dossier de demande de subvention auprès des services du Département. La dérogation a été reçue dans les délais, permettant leur mise en place en même temps que le skate park, lequel est très apprécié par les jeunes de la commune

Monsieur le Maire précise que pour ce dernier, un panneau a été mis en place, sur lequel figurent des recommandations d'utilisation, rappelant notamment aux familles que les enfants sont placés sous leur responsabilité et que le port du casque est vivement conseillé

Concernant l'espace multi sports, le Conseil Municipal décide de le mettre en accès libre, sachant que des créneaux pourraient être réservés pour les écoles, le club de hockey.

3 / TRAVAUX

✓ **Travaux d'extension du réseau d'éclairage public et effacement de réseaux**

Route d'Isneauville, une extension du réseau électrique apparaît nécessaire, pour desservir de futures constructions. Le conseil municipal retient ce dernier projet, en demande le chiffrage et projette de l'inscrire au programme 2010 du syndicat.

4 / TRAVAUX D'EXTENSION DE LA MAIRIE ET CONSTRUCTION D'ATELIERS MUNICIPAUX

Informations sur l'avancement du projet

Le programmiste a réalisé la majeure partie de son étude et a déposé un rapport qui prend en compte les demandes et les impératifs de l'ensemble des utilisateurs (personnel communal, élus, La Poste, les bénévoles de la bibliothèque...)

Dans le cadre de l'aménagement de l'extension de la mairie, Monsieur le Maire soumet au Conseil Municipal l'idée d'une nouvelle organisation des services d'accueil et de l'Agence Postale. Le Conseil, unanime, approuve leur regroupement derrière une même banque d'accueil, avec une polyvalence des agents administratifs.

Des travaux préliminaires de sondage de sol vont démarrer cet été.

5 / CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT DES ACCUEILS DE LOISIRS

Monsieur le Maire rappelle que la Caisse d'allocations familiales octroie une aide journalière (la prestation de service ordinaire) pour les accueils de loisirs. A cette fin, il est nécessaire de signer chaque année les avenants relatifs aux conventions en place pour le périscolaire et les accueils de vacances.

6/ PLU : REVISION SIMPLIFIEE

Pour la révision simplifiée, Il est nécessaire de prendre une délibération qui indique précisément les modifications souhaitées (changement de zonage, nouveaux projets...). La délibération, votée au Conseil précédent, n'étant pas assez explicite, il convient de la reprendre suivant le modèle fourni par la Préfecture.

Le conseil municipal unanime adopte cette décision

7 / MARCHE DE FOURNITURES DE REPAS EN LIAISON FROIDE

Le conseil municipal adopte la reconduction du contrat et vote les tarifs cantine pour l'année 2009/2010, en augmentation de 2,30 %, comme celle de la fourniture des repas. Les nouveaux tarifs s'établissent comme suit :

Enfants de préaux	2.97€
Enfants extérieurs :	4.00€
Repas adultes :	4.97€

8/ REDEVANCE POUR UTILISATION DU DOMAINE PUBLIC POUR EXPLOITATION GAZ

Monsieur le Maire donne lecture d'une note du Syndicat d'électrification informant qu'une redevance peut être encaissée par les communes en fonction du kilométrage de canalisations de gaz situées sur le domaine public. Pour une année, la commune pourrait percevoir environ 100 €

Le conseil municipal unanime décide de demander cette redevance pour 2009 et les années suivantes

9/ QUESTIONS DIVERSES

- Tarifs spéciaux Pratelli

Monsieur Le Maire propose la création d'un tarif particulier pour la location du Pratelli lors de demandes spécifiques (style vin d'honneur, regroupement de famille après un décès) en après-midi de semaine. Le conseil municipal adopte à l'unanimité un tarif de **58€**

- Ecole numérique rurale

Monsieur Le Maire annonce au conseil municipal que la candidature de la commune a été retenue. La convention sera signée dans les prochains jours et permettra ainsi à l'école d'être très bien équipée en matériel informatique.

- **Point sur les subventions obtenues**

Le Département a accordé les subventions suivantes :

Tennis couvert : 50% du coût de la réfection de la toiture soit 53 866€

Zone d'activité du Petit Verger: 31 876€

Ligue de football amateur a accordé 25 000€ pour le nouveau stade.

- **Défibrillateur**

La convention avec le Département a été signée. Le défibrillateur sera fourni dans environ 2 mois et installé sur le mur d'entrée extérieur de la Clef des Champs. A cette occasion, l'organisation d'une séance de formation publique sera envisagée.

- **Correspondant bibliothèque**

Les bénévoles de la bibliothèque ont souhaité qu'un référent de l'équipe municipale soit nommé afin de faire le lien entre la bibliothèque et la mairie et assiste aux réunions inter bibliothèques de la Communauté de Communes. Monsieur MOREAU accepte d'être ce représentant.

- **Compte rendus de réunions**

Il est fait ensuite un compte rendu des différentes réunions auxquelles ont assisté les délégués.

LA SEANCE EST LEVEE A 23h40